



TARIFS COLLEGE

Année scolaire 2024-2025

1 - Contribution des familles : 315 €

Dans une même fratrie :

25 % de réduction pour le deuxième enfant, gratuit pour les suivants

2 – Cotisations annuelles : 77 €

Collectées par l'établissement et reversées aux différents organismes (Apel, Ugsel, Synadic, Udogec, Aces, Snceel...). Ces cotisations comprennent également une assurance individuelle accidents obligatoire pour tous nos élèves.

3 - Frais divers : 71 €

Photocopies, frais d'envoi, accès à la patinoire et carnet de correspondance etc...

4 - Projets de collège : 20 €

→ Soit une facture annuelle totale de 483 € pour l'aîné d'une fratrie

Livres scolaires : prêtés par l'établissement

Frais facultatifs

- Etude du soir jusque 18 heures : 2 € par jour de présence
- Pour les élèves qui le souhaitent, location d'un casier : 5 €

Demi-pension : 6.50 €

Le coût de la demi-pension comprend :

- Le prix du repas payé à la société de restauration,
- Le prix des fluides (eau, électricité, gaz), l'entretien des locaux ainsi que le renouvellement du matériel de cuisine,
- La rétribution des surveillants qui encadrent les élèves sur le temps de pause méridien.